



## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 18 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	16	21

L'an 2024, le 18 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 11/04/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 11/04/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoints ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s) :** Magali FONTAINE (pouvoir à Guylène DUCLOS), Anaïs JOURDAN (pouvoir à Adeline OLLIVIER), Ahmed MDINI (pouvoir à Hubert COUASNON), Claudie ROGER, Claire SALLÉ (pouvoir à Mme le Maire).

Secrétaire de séance : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2024\_027 – ALSH - Tarification 2024/2025

Rapporteur : Fabienne Éon

**Sur proposition de la commission, à l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs et participations de l'ALSH 2024/2025, pour une application à compter du 8 juillet 2024 au 6 juillet 2025 inclus.**

#### Tarifs :

<b>Tarifs Lécousse</b>	<b>JOURNÉE (repas compris)</b>	<b>DEMI-JOURNÉE (sans repas)</b>	<b>DEMI-JOURNÉE (avec repas)</b>
QF1 : 0 à 600 €	11,30 €	4,10 €	7,95 €
QF2 : 601 à 900 €	12,30 €	4,65 €	8,45 €
QF3 : 901 à 1200 €	13,30 €	5,20 €	9,00 €
QF4 : 1201 à 1500 €	14,30 €	5,75 €	9,55 €
QF5 : 1501 et + €	15,30 €	6,30 €	10,10 €

<b>Tarifs extérieurs</b>	<b>JOURNÉE (repas compris)</b>	<b>DEMI-JOURNÉE (sans repas)</b>	<b>DEMI-JOURNÉE (avec repas)</b>
	23 €	10,50 €	14,50 €

\* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 035-213501505-20240418-2024\_027-DE



Il est également décidé de maintenir le **tarif pénalité pour retard de 5 €**.

Participations mini-camps :

<u>Tarifs Lécousse</u>	<b>MINI-CAMP Séjour 7-10 ans Parc de loisirs de la Colmont (Gorron 53) du 8 au 10 juillet 2024</b>	<b>MINI-CAMP Séjour 10-12 ans Parc de loisirs de la Colmont (Gorron 53) du 15 au 18 juillet 2024</b>
QF1 : 0 à 600 €	115 €	150 €
QF2 : 601 à 900 €	120 €	160 €
QF3 : 901 à 1200 €	125 €	170 €
QF4 : 1201 à 1500 €	130 €	180 €
QF5 : 1501 et + €	135 €	190 €
<b>Tarifs extérieurs</b>	155 €	210 €

\* *Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.*

Participations complémentaires aux prestations extérieures :

	<b>Prestation extérieure catégorie 1 *</b>	<b>Prestation extérieure catégorie 2 **</b>	<b>Prestation extérieure catégorie 3 ***</b>	<b>Prestation extérieure catégorie 4 ****</b>
<b>Tarif unique</b>	3 €	6 €	9 €	12 €

\* **Prestation catégorie 1** : prestation avec un coût de revient inférieur à 10 € par enfant.

\*\* **Prestation catégorie 2** : prestation avec un coût de revient entre 10 et 20 € par enfant.

\*\*\* **Prestation catégorie 3** : prestation avec un coût de revient entre 20 et 30 € par enfant.

\*\*\*\* **Prestation catégorie 4** : prestation avec un coût de revient supérieur à 30 € par enfant.

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 19/04/2024  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance